



MAIRIE
de
SAINT JUST D'AVRAY
69870

Compte-rendu du conseil municipal exceptionnel

du 28 novembre 2011

Présents:

Sylvain KASPRZYK, président de séance, Jean-Michel LERISSEL, Georges LACROIX, Hervé GOUJAT, Geneviève FERRAND, Stéphane CORGIER, Catherine MOUCAUD, René SALEMBIER, Annie CORGIER. Olivier LACROIX, Maryline DUBOST, Odile DOUCET

Absents excusés : A. GUILLET LOMA, (pouvoir donné à M. le Maire), F. RONZON, (pouvoir donné à R. SALEMBIER), C. GATHIER

Secrétaire de séance : Catherine MOUCAUD

Le Conseil municipal de ce lundi 28 novembre 2011 avait pour ordre du jour :

1/ Vote de la Taxe d'aménagement

1/ OBJET : Instauration de la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} mars 2012

Pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La proposition faite est d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1 %, sans exonération complémentaire sauf celles prévues par la loi. La présente délibération est valable pour 3 ans soit jusqu'en 2014, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiée tous les ans.

Accepté à la majorité (12 voix pour, 2 abstentions)

Secrétaire de séance
Catherine MOUCAUD

Le Maire
Sylvain KASPRZYK